

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1978

6 juillet 2016

### SOMMAIRE

Clarice (Luxembourg) S.A. ....	94898	Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	94929
Claudius Intermediate Luxco S.C.A. ....	94898	Mainio Vire S.à r.l. ....	94929
CLUB Luxembourg ....	94918	Majag Investment SCSp ....	94929
Consultum ....	94909	MAJ S.A. ....	94930
Fidentiis Tordesillas SICAV ....	94936	Mamola S.A. ....	94931
Framalux ....	94935	MDI Enterprises S.A. ....	94931
Grossfeld Participations S.à r.l. ....	94935	MEGA Europe ....	94932
Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg ....	94935	M-Express S. à r.l. ....	94927
Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg ....	94935	Multipatent I Holding Luxembourg S.A. ....	94941
Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l. ....	94944	Nadi Holding S.à r.l. ....	94942
Johnson Controls Luxembourg Investments S.à r.l. ....	94909	Nadi Solutions S.à r.l. ....	94943
Kollymat S.à r.l. ....	94909	N.C.C.D. S.A. ....	94942
Lanchester S.A. ....	94933	Nestlé Finance International Ltd. ....	94944
Lavipharm Group Holding ....	94934	Play Finance I S.A. ....	94944
Linedata Services Luxembourg SA ....	94934	RIL II Hornbeams S.à r.l. ....	94938
LU GE IX S.à r.l. ....	94918	Rosny S.A., SPF ....	94938
Lumesse Global S.à r.l. ....	94933	SEB Life Luxembourg Branch ....	94937
Lumesse International S.à r.l. ....	94933	S.I.F.H.R Management ....	94941
Luxeco S.A. ....	94909	Siitnedif Tordesillas SICAV ....	94936
Luxembourg Family Office S.A. ....	94925	Simair Holding S.à r.l. ....	94937
Luxembourg Flight Association S.à r.l. ....	94910	SPE III Lowry S.à r.l. ....	94938
Luxembourg Flight Association S.à r.l. ....	94926	Tar Heel Trading International S.à r.l. ....	94943
Luximmobilière S.A. ....	94926	Washi ....	94910
Macsteel Global S.à r.l. BV ....	94928	Westley International ....	94910
		World Fine Chemicals S.à r.l. ....	94910

**Clarice (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.534.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097351/9.

(160067779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Claudius Intermediare Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 205.574.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Claudius Intermediare Luxco 2 (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 12 April 2016 by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and

(ii) SL Claudius Cayman, an exempted company with limited liability incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC- 310157,

each represented by Ben Broucher, residing professionally in Luxembourg pursuant to proxies annexed to this document to be filed therewith with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions "Claudius Intermediare Luxco S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLE OF INCORPORATION

**Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Claudius Intermediare Luxco S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

5.2. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by one (1) fully paid Management Share and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one euro (EUR1) each.

5.3. The Management Share shall be held by the unlimited liability Shareholder and Manager (actionnaire commandité-gérant) of the Company.

5.4. The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one hundred million euros (EUR 100,000,000) to be represented by Ordinary Shares. Any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital in the Mémorial (unless amended or extended by the General Meeting of Shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issue of Shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager (including issue price or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation in the Mémorial (unless amended or extended by the General Meeting).

5.5. The issued and/or authorised (unissued) share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.6. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.8. Any share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such

Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

6.7. The Ordinary Shares are redeemable shares carrying the economic rights as set out herein. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. In case of redemption of an Ordinary Share, such Ordinary Share redeemed is entitled to the Ordinary Redemption Price.

6.7.1. The Ordinary Shares are redeemable by the Company pursuant to the terms of the present Articles (as amended from time to time) at any time. The Company may at the entire discretion of the Manager redeem some or all of the Ordinary Shares at any time from any holder thereof without having to redeem such Ordinary Shares in proportion from each holder of Ordinary Shares.

6.7.2. For the redemption of Ordinary Shares, the Company shall serve a notice (a "Redemption Notice") upon the relevant holder (as per the register of shareholders) of the Ordinary Shares to be redeemed, specifying the number of Ordinary Shares to be redeemed and the Ordinary Redemption Price to be paid for such Ordinary Shares determined pursuant to the Articles.

6.7.3. On the date specified in the Ordinary Redemption Notice for redemption of the Ordinary Shares (the "Redemption Date"), the Ordinary Shares which are redeemed shall cease to exist and due inscription thereof shall be made in the register of shareholders. Any holder of such redeemed Ordinary Shares shall cease to be the owner(s) of such Ordinary Shares referred to in the relevant Redemption Notice and shall cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Ordinary Shares so redeemed as from the Redemption Date specified in the Redemption Notice referred to above (other than to receive the relevant Redemption Price).

6.7.4. Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of Ordinary Shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of Ordinary Shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount to an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of such Shares appearing in the register of shareholders or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the relevant holder(s) of Shares concerned.

6.7.5. "Ordinary Redemption Price" means, the lower of (i) the average issue price of the Ordinary Shares and (ii) the sum of the Company's own funds (capitaux propres) divided by the number of Ordinary Shares in issue at the time of redemption.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

**Art. 8. Voting Right.** Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

#### **Art. 9. Management.**

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the “Manager”). The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or any other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company (except as to the required approval of the Manager).

9.2. In the event of legal incapacity, liquidation or any other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the (incapacitated or liquidated) Manager. The successor Manager so appointed shall become the holder of the Management Share(s) and the unlimited Shareholder of the Company (actionnaire commandité). The Management Share(s) is transferred to the successor Manager upon his appointment with no further action being required and due inscription thereof shall be made in the register of Shareholders of the Company together with such publications as required by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended.

9.3. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

9.4. The Manager may appoint a successor or replacement Manager (who then also becomes the unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité)) and transfer the Management Shares to such successor or replacement Manager. Notice thereof shall be given to all Limited Shareholders and the Company.

#### **Art. 10. Management Powers.**

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

**Art. 11. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

**Art. 12. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of shareholders, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 13. Supervisory Board.**

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the “Supervisory Board”) appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

13.2. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3. The members of the Supervisory Board may be re-elected.

13.4. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least seven (7) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the



notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

13.8. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **Art. 14. General Meetings.**

14.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

14.3. The annual general meeting shall be held on third Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or the applicable law refer(s) to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.

14.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

**Art. 15. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first December of each year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

#### **Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.**

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders.

16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) has been shown to the undersigned notary.

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)	Number of subscribed Ordinary Shares
SL Claudius Cayman . . . . .	30,999
Name of Management Share Subscriber (Commandité)	Number of subscribed Management Shares
Claudius Intermediate Luxco 2 (GP) S.à r.l. . . . .	1
Total . . . . .	30,999 Ordinary Shares and 1 Management Share

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) Claudius Intermediate Luxco 2 (GP) S.à r.l. is appointed as the Manager (associé-gérant commandité) of the Company

(B) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Board for the period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2021:

(i) Thomas Probst, manager, born on 13<sup>th</sup> September 1976 in Wittlich, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

(ii) Markus Trierweiler, manager, born on 11<sup>th</sup> February 1969 in Trier, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

(iii) Dr. Jan Koenighaus, lawyer, born on 14<sup>th</sup> November 1972 in Pinneberg, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

(C) The registered office of the Company is fixed at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Claudius Intermediate Luxco 2 (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12,500, dont le siège social se situe au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 12 avril 2016 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) SL Claudius Cayman, un exempted company à responsabilité limitée, constitué sous la législation des Îles Cayman, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-310157,

chacune représentée par Ben Broucher, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations annexées au présent document afin d'être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, en leur qualité respective, ont requis le notaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «Claudius Intermediae Luxco S.C.A.» qu'elles constituent entre elles comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires des Actions mentionnées ci-après une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Claudius Intermediae Luxco S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune sur simple décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 17 s'appliquera.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de tout autre type de titres de créance ou autres.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toutes les opérations qu'elle jugerait utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer les techniques et instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris de manière non limitative les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

## Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une Catégorie), à savoir une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont dénommées individuellement une «Action» et collectivement les «Actions», chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ou nécessaire.

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité intégralement libérée et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaire intégralement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.3. L'Action de Commandité sera détenue par l'Actionnaire commandité et Gérant de la Société.



5.4. Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à cent millions d'euros (100.000.000 EUR) représenté par des Actions de Commanditaire. Toute Action autorisée mais non émise expirera cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé au Mémorial (sauf modification ou prorogation de l'Assemblée Générale des Actionnaires).

Il a été renoncé à tout droit préférentiel de souscription pour des émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tel que prévu en droit luxembourgeois (et toute procédure connexe) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé (non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement en vertu des modalités et conditions déterminées par le Gérant (y compris en ce qui concerne le prix d'émission ou les circonstances) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription tel que prévu en droit luxembourgeois dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial (sauf modification ou prorogation de l'Assemblée Générale).

5.5. Le capital social émis et/ou autorisé (non émis) de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.6. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant sera autorisé, à sa discrétion, à prévoir le versement d'espèces ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.

5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de ses propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.8. Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

6.2. Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société, laquelle ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme le propriétaire à part entière de ces Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité dans quelque opération que ce soit avec ces Actions nominatives à l'égard des tiers, et sera en droit de considérer les droits, intérêts ou demandes de ces tiers sur ces actions nominatives comme inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit que ce tiers pourrait avoir de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et annonces de la Société peuvent être envoyées, la Société pourra permettre une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera réputée être au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourrait ainsi inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être données à un Actionnaire nominatif seront réputées valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. À la demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut (peuvent) être émis dans les coupures que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés à la main ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements ou d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.7. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables assorties des droits économiques indiqués dans les présents statuts. Toutes les Actions Ordinaires sont identiques à tous égards. En cas de rachat d'une Action Ordinaire, cette Action Ordinaire rachetée a droit au Prix de Rachat Ordinaire.

6.7.1. Les Actions Ordinaires sont rachetables par la Société en vertu des dispositions des présents Statuts (tels que modifiés de temps à autre) à quelque moment que ce soit. La Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, racheter tout ou partie des Actions Ordinaires à quelque moment que ce soit à leur détenteur sans devoir racheter ces Actions Ordinaires en proportion à chaque porteur d'Actions Ordinaires.

6.7.2. Pour le rachat d'Actions Ordinaires, la Société signifiera un avis (un «Avis de Rachat») au porteur concerné (conformément au registre des actionnaires) des Actions Ordinaires devant être rachetées, précisant le nombre d'Actions

Ordinaires devant être rachetées et le Prix de Rachat Ordinaire à verser pour ces Actions Ordinaires déterminé en vertu des Statuts.

6.7.3. À la date indiquée dans l'Avis de Rachat Ordinaire pour le rachat des Actions Ordinaires (la «Date de Rachat»), les Actions Ordinaires qui sont rachetées cesseront d'exister et ce fait sera dûment inscrit dans le registre des actionnaires. Tout porteur de ces Actions Ordinaires rachetées cessera d'être le propriétaire de ces Actions Ordinaires visées dans l'Avis de Rachat concerné et cessera de posséder quelque droit que ce soit en tant qu'actionnaire dans la Société par rapport aux Actions Ordinaires ainsi rachetées à compter de la Date de Rachat indiquée dans l'Avis de Rachat visé ci-dessus (autrement que pour recevoir le Prix de Rachat concerné).

6.7.4. Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'Actions Ordinaires concerné(s) ou tel que convenu entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'Actions Ordinaires concerné(s) n'indiquerait pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat doit être transféré, la Société peut soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet, soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) de ces Actions figurant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du (des) porteur(s) d'Actions concerné(s).

6.7.5. «Prix de Rachat Ordinaire» signifie (i) le prix d'émission moyen des Actions Ordinaires ou (ii) la somme des capitaux propres de la Société divisée par le nombre d'Actions Ordinaires émises au moment du rachat, si ce montant est supérieur.

#### **Art. 7. Transfert d'Actions.**

7.1. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts se fera au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou d'autres documents constatant l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant peut être transférée exclusivement à un gérant remplaçant ou supplémentaire ayant une responsabilité illimitée par rapport aux obligations financières de la Société.

**Art. 8. Droit de vote.** Sous réserve des dispositions des présents Statuts, chaque Action aura droit à un vote à toutes les assemblées générales des actionnaires.

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»).

Le Gérant ne peut être révoqué sans son approbation, sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée selon les conditions requises pour modifier les Statuts de la Société (autre que le consentement du Gérant).

9.2. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, actionnaire ou non, pour effectuer les actes urgents ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, laquelle sera convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant (en incapacité ou en liquidation). Le Gérant remplaçant ainsi nommé deviendra le détenteur de la (des) Action(s) de Commandité et l'Actionnaire commandité de la Société. L'(les) Action(s) de Commandité est transférée au Gérant remplaçant lors de sa nomination sans aucune autre formalité requise et due inscription doit en être faite dans le registre des Actionnaires de la Société, ainsi que les publications requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

9.3. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses, y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement, de tous les autres débours ainsi que des jetons de présence des administrateurs et d'une taxe annuelle équivalente à dix pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur la base d'une estimation et un décompte final sera établi sur la base des comptes du Gérant.

9.4. Le Gérant peut nommer un Gérant remplaçant ou de remplacement (qui deviendra alors également l'Actionnaire commandité) et transférer les Actions de Commandité à ce Gérant remplaçant ou de remplacement. Un avis en est donné à tous les Actionnaires commanditaires et à la Société.

#### **Art. 10. Pouvoirs de gestion.**

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourrait juger nécessaires, opportuns ou utiles, ou qui y sont accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser l'objet de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et devoirs qui leur seront attribués par le Gérant.

**Art. 11. Signatures ayant force obligatoire.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant à sa seule discrétion, ou par l'intermédiaire de la/des personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société en tant que demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne seront affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, des gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans cette autre société ou entité, ou par le fait qu'ils seraient actionnaires, dirigeants, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou serait autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entité, privé(s) du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur les matières relatives à ce contrat ou ces autres affaires.

**Art. 13. Conseil de surveillance.**

13.1. La Société est surveillée par un conseil composé d'au moins trois membres (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

13.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable, excéder les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

13.5. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance sept (7) jours au moins avant la date prévue de cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que celles adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation sera confirmée par écrit et l'ensemble de ces documents constituera la preuve qu'une telle résolution a été prise.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14. Assemblées générales.**

14.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées en vertu d'un avis donné par un Gérant reproduisant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'actionnaire inscrite dans le registre des actions nominatives.

14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mardi du mois de juin à 11h au siège social ou en un lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. D'autres Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans l'avis de convocation respectif de l'assemblée.

14.5. Si tout le capital social émis est représenté à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut être tenue valablement sans avis de convocation.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions seront prises, sauf disposition contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant la modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou la loi applicable renvoi(en)t aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde assemblée délibérera valablement sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés.

14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires ne peut être valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'a pas été approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts.

**Art. 15. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice comptable, lequel commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 16. Affectation des bénéfices, distributions.**

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.2. Le solde sera affecté de la manière déterminée par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et versés par le Gérant conformément à la loi applicable.

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux Actionnaires Commanditaires.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés par les parties comparantes, ces dernières ont souscrit et intégralement libéré les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune comme suit. Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de trente et un mille euros (31.000 EUR) a été montrée au notaire soussigné.

Le capital a été souscrit comme suit:

Nome du Souscripteur Commanditaire	Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites
SL Claudius Cayman . . . . .	30.999
Nome du Souscripteur Commandité	Nombre d'Actions de Commandité souscrites
Claudius Intermediate Luxco 2 (GP) S.à r.l. . . . .	1
Total . . . . .	30.999 Actions de Commanditaire et 1 Action de Commandité

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Claudius Intermediate Luxco 2 (GP) S.à r.l. est nommé comme l'Associé-gérant commandité de la Société;

(B) Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2021:

(i) Thomas Probst, gérant, né le 13 septembre 1976 à Wittlich, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

(ii) Markus Trierweiler, gérant, né le 11 février 1969 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

(iii) Dr. Jan Koenighaus, juriste, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

(C) Le siège social de la Société est fixé au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement mille deux cents euros EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent document faite au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12121. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097352/630.

(160067643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Consultum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 168.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097356/9.

(160067959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Johnson Controls Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.976.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097613/9.

(160068410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Kollymat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 53, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 198.703.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097641/9.

(160068001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Luxeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097680/9.

(160067739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---



**Washi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 201.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016097983/10.

(160067953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Westley International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 55.040.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097987/9.

(160067861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Luxembourg Flight Association S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel,  
R.C.S. Luxembourg B 79.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099782/10.

(160070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**World Fine Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.956.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 65.057.

L'an deux mille seize, le quatorzième jour d'avril

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

ONT COMPARU

1. Fideuram Fiduciaria S.p.A, une société de droit italien ayant son siège social au 1, Corso Cairoli, I-10123 Turin, Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Italie sous le numéro 07573820581;

Dûment représentée par Monsieur Valerio Bassano Lareno Faccini, réviseur comptable, demeurant professionnellement Viale Caldara 24/A, I-20122 Milan, Italie, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée, et,

2. Aurantium S.R.L., une société de droit italien ayant son siège social au 24/A, Viale Emilio Caldara, I-20122 Milano, Italie, au Registre de Commerce et des Sociétés d'Italie sous le numéro MI1966408,

Dûment représentée par Monsieur Valerio Bassano Lareno Faccini, réviseur comptable, demeurant professionnellement Viale Caldara 24/A, I-20122 Milan, Italie, en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée (1. et 2. ci-après les Parties Comparantes ou les Associés).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée WORLD FINE CHEMICALS S.à r.l., ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65057, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 12 juin 1998 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C,) numéro 661 du 17 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1097 du 8 mai 2013.

Les Associés, agissant en tant que tel, par la présente adoptent les résolutions écrites suivantes, déclarent et demandent au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide par la présente d'approuver le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Milan, Italie (le Transfert), ainsi que le changement de nationalité de la Société afin d'adopter la nationalité italienne à la condition de l'existence valide de la Société et de son immatriculation auprès de la Chambre de Commerce de Milan.

L'assemblée générale prend note que la date effective du Transfert doit coïncider avec la date de l'enregistrement de la Société avec la Chambre de Commerce de Milan (la Date Effective).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par la présente d'établir le siège statutaire et du principal établissement de la Société à Viale Caldara 24/A, I-20122 Milan, Italie, à la condition de l'existence valide de la Société et de son immatriculation auprès de la Chambre de Commerce de Milan.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale reconnaît par la présente que la Société doit continuer à exister comme une même entité légale sous forme d'une Società per azioni (s.p.a) soumise au droit italien et que le nom de la Société doit dès lors se lire comme suit: «WORLD FINE CHEMICALS Società per azioni (s.p.a)», à la condition de l'existence valide de la Société et de son immatriculation auprès de la Chambre de Commerce de Milan.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale reconnaît par la présente que la Société doit continuer à exister, à la condition de l'existence valide de la Société et de son immatriculation auprès de la Chambre de Commerce de Milan, avec les mêmes actionnaires comme suit:

- Fideuram Fiduciaria S.p.A, une société de droit italien ayant son siège social au 1, Corso Cairoli, I-10123 Turin, Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Italie sous le numéro 07573820581, détentrice de 156.000 actions;

- Aurantium S.R.L., une société de droit italien ayant son siège social au 24/A, Viale Emilio Caldara, I-20122 Milano, Italie, au Registre de Commerce et des Sociétés d'Italie sous le numéro MI1966408, détentrice de 44.000 actions;

\* Daniela Barbieri, demeurant à Verona, stradone Porta Palio n. 25, Titulaire d'un gage de 14.714 actions envers Aurantium S.R.L

\* Francesca Crimella, demeurant à Cesenatico, Via Viola n. 25, Titulaire d'un gage de 29.286 actions envers Aurantium S.R.L

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale reconnaît par la présente que le capital social de la société est de EUR 4.956.000, entièrement versé, représenté par 200.000 actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit centimes d'euros (EUR 24,78), chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale reconnaît par la présente que l'objet de la Société sera, à la condition de l'existence valide de la Société et de son immatriculation auprès de la Chambre de Commerce de Milan, le suivant,:

«La société a pour objet l'activité de prise de participation dans d'autres sociétés et organismes, aux fins d'investissement e/ou en prenant la gestion et la coordination, de même leur fonctionnement et la fourniture de garanties en leur faveur de tout genre.

Elle peut accomplir par voie résiduelle toutes les opérations mobilières et immobilières considérés opportunes ou utiles par l'organe administratif pour atteindre l'objet social et pour la gestion de son patrimoine, y compris la prise de financements, la délivrance de garanties, l'attribution de crédit-bail.

Tout en respectant chaque limite, condition ou réserve de la loi et en excluant en particulier toute activité financière vis-à-vis du public.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale reconnaît par la présente que la durée de la société est établie jusqu'au 31 décembre 2050.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission du Gérant Unique de la Société et du Commissaire aux Comptes avec effet à partir de la Date Effective.

L'assemblée générale décide qu'à partir de la Date Effective, les changements suivants doivent s'opérer:

1) La démission de Monsieur Guy Huet de sa fonction de Gérant Unique de la Société (le Gérant).

2) La démission de Co-Ventures S.A. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes (le Commissaire aux Comptes).

3) La Société sera administrée par un Administrateur Unique, à savoir:

- Spreafico Stefano, né à Lecco le 17 août 1969, demeurant au Via Antonio Ghislanzoni, 57, Lecco (LC), Italie.

4) La Société sera contrôlée par cinq Commissaires aux Comptes (Commissaires aux Comptes) (Collegio Sindacale) dont les membres sont:

- Lareno Faccini Valerio Bassano, né à Milan le 20 juin 1951, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes légaux (Revisori Legali dei Conti) au n. 31439, Journal Officiel (Gazzetta Ufficiale) n. 31 BIS du 21/04/1995, demeurant professionnellement au Viale Emilio Caldara 24/A, I-20122 Milan, Italie, en tant que Président du Conseil des Commissaires aux Comptes (Presidente del Collegio Sindacale);

- Frizzi Luigi, né à Lecco le 21 octobre 1944, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes légaux (Revisori Legali dei Conti) au n. 25291, Journal Officiel (Gazzetta Ufficiale) n. 31 BIS du 21/04/1995, demeurant professionnellement au Via Gaetano Previati 2/4 Lecco (LC), Italie, en tant que Commissaire aux Comptes effectif (Sindaco Effettivo);

- Conti Marco, né à Vimercate (MB) le 10 avril 1959 inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes légaux (Revisori Legali dei Conti) au n. 15708, Journal Officiel (Gazzetta Ufficiale) n. 31 BIS du 21/04/1995, demeurant professionnellement au Via Vittorio Emanuele II, 65 Vimercate (MB), Italie, en tant que Commissaire aux Comptes effectif (Sindaco Effettivo);

- Piergallini Giovanni, né à Rimini (RN), le 21 juin 1962, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes légaux (Revisori Legali dei Conti) au n. 45697, Journal Officiel (Gazzetta Ufficiale) n. 31 BIS du 21/04/1995, demeurant au Viale E. Caldara 24/A, I-20122 Milan, Italie, en tant que Commissaire aux Comptes remplaçant (Sindaco Supplente);

- Colombo Aronne, né à Carate Brianza (MB), le 13 juillet 1970, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes légaux (Revisori Legali dei Conti) au n. 125227, Journal Officiel (Gazzetta Ufficiale) n. 36 du 07/05/2002, demeurant professionnellement au Via Jacopo della Quercia 12, Monticello Brianza (LC), Italie, en tant que Commissaire aux Comptes remplaçant (Sindaco Supplente);

L'assemblée générale prend note que les émoluments pour les Commissaires aux Comptes effectifs s'élèvent à EUR 24.500.

L'assemblée générale prend note que le Gérant Unique et le Commissaire aux Comptes ont signifié la fin de leur mandat au moyen de lettres de démission.

L'assemblée générale accorde par vote séparé et spécial entière et inconditionnelle décharge au Gérant Unique et le Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

L'assemblée générale prend que note le l'Administrateur Unique et les Commissaires aux Comptes de la société acceptent leur nomination en tant que tels à compter de la Date effective et ce jusqu'à l'Assemblée Générale devant approuver les Comptes de la Société au 31.12.2018.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide par la présente que le bilan intérimaire de la Société daté du 7 avril 2016 est à considérer comme bilan d'ouverture de la Société en Italie.

Le bilan intérimaire demeurera annexé au présent Acte.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide par la présente d'autoriser le l'Administrateur Unique, agissant sous sa seule signature, à représenter la Société et effectuer toutes les formalités qui s'avèrent nécessaires en Italie pour le transfert du siège statutaire de la Société et modifier, adapter, annuler, signer, exécuter et accomplir au nom et pour le compte de la Société tout contrat, document, certificat, instrument, procuration, convocation, lettres et registres qui peuvent être requis pour le Transfert; et accomplir tous actes et actions qui peuvent être accessoires et/ou nécessaires et/ou utiles et/ou souhaitables, à sa seule discrétion, en relation avec, et dans le but, de la réalisation et de l'accomplissement du Transfert.

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout employé de l'étude de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, à l'effet de radier la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'existence valide de la société en Italie et de son inscription auprès de la Chambre de Commerce de Milan.

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au nouveau siège social de la Société sis à Viale Caldara 24/A, I-20122 Milan (Italie)

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide par la présente de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue italienne afin de refléter le changement de nationalité de la Société et les exigences du droit italien

Les statuts devront dès à présent se lire comme suit:

«STATUTO DI SOCIETA' PER AZIONI

#### **Art. 1. Denominazione.**

1. La società è denominata:

"WORLD FINE CHEMICALS s.p.a.".

**Art. 2. Sede.**

2. La società ha sede in Milano.

**Art. 3. Oggetto.**

3. La società ha per oggetto l'attività di assunzione di partecipazioni in altre società ed enti, ai fini di investimento e/o assumendone la gestione ed il coordinamento, nonché il loro finanziamento e la prestazione in loro favore di garanzie di qualunque genere.

Essa può compiere in via residuale tutte le operazioni mobiliari e immobiliari ritenute dall'organo amministrativo opportune o utili per il raggiungimento dell'oggetto sociale e per la gestione del proprio patrimonio, compresa l'assunzione di finanziamenti, il rilascio di garanzie, la stipulazione di leasing.

Il tutto nel rispetto di ogni limite, condizione e riserva di legge ed essendo in particolare quindi esclusa ogni attività finanziaria nei confronti del pubblico.

**Art. 4. Durata.**

4. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050.

**Art. 5. Domicilio.**

5. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

**Art. 6. Capitale e azioni.**

6. Il capitale sociale è di euro 4.956.000,00 ed è diviso in 200.000 azioni del valore nominale di un euro ciascuna.

Le azioni sono rappresentate da titoli azionari.

**Art. 7. Finanziamenti.**

7. La società potrà acquisire dai soci versamenti (con o senza obbligo di rimborso) e finanziamenti (sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito), nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

**Art. 8. Trasferimento delle azioni.**

8.1 Il trasferimento delle azioni per atto tra vivi è soggetto alla seguente disciplina. Per "trasferimento" si intende il trasferimento per atto tra vivi di azioni o di diritti di opzione. Nella dizione "trasferimento per atto tra vivi" s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento e donazione. In tutti i casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero il corrispettivo sia diverso dal denaro, i soci acquisteranno le azioni versando all'offerente la somma determinata di comune accordo o, in mancanza di accordo, dall'arbitratore, come in seguito meglio specificato.

8.2 Il socio che intende vendere o comunque trasferire in tutto o in parte le proprie azioni deve darne comunicazione all'organo amministrativo con lettera raccomandata.

L'organo amministrativo, entro quindici giorni dal ricevimento della raccomandata, comunica l'offerta agli altri soci, che esercitano il diritto di prelazione con le seguenti modalità:

a. ogni socio interessato all'acquisto deve far pervenire all'organo amministrativo la dichiarazione di esercizio della prelazione con lettera raccomandata consegnata alle poste non oltre trenta giorni dalla data di ricevimento della comunicazione da parte dell'organo amministrativo;

b. le azioni devono essere trasferite entro trenta giorni dalla data in cui l'organo amministrativo ha comunicato al socio offerente - a mezzo raccomandata da inviarsi entro quindici giorni dalla scadenza del termine di cui sub. a. - l'accettazione dell'offerta con l'indicazione dei soci accettanti.

8.3 Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, le azioni offerte spettano ai soci interessati in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

8.4 Se qualcuno degli aventi diritto alla prelazione non possa o non voglia esercitarla, il diritto a lui spettante si accresce automaticamente e proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

8.5 La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente.

Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione, il prezzo della cessione è determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, le parti provvedono alla nomina di un unico arbitratore, che stabilirà il prezzo di cessione con criteri equi ed obiettivi, come in seguito precisato.

In caso di mancato accordo sulla nomina dell'unico arbitratore, esso è nominato dal presidente del Tribunale nel quale ha sede la società, su richiesta della parte più diligente.

Nell'effettuare la sua determinazione l'arbitratore deve tener conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato nonché del prezzo e delle condizioni offerti dal potenziale acquirente, ove egli appaia di buona fede, e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie, con particolare attenzione a un eventuale "premio di maggioranza" per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della società.

L'arbitratore determina come ripartire il costo dell'arbitraggio stesso.

8.6 Il diritto di prelazione deve essere esercitato per la totalità delle azioni offerte.

Qualora nessun socio intenda acquistare le azioni offerte ovvero il diritto sia esercitato solo per parte di esse, il socio offerente è libero di trasferire tutte le azioni all'acquirente indicato nella comunicazione.

Ove, invece, il socio offerente accetti l'esercizio della prelazione per parte delle azioni offerte, può trasferire tale parte di azioni al socio che ha esercitato la prelazione, alle condizioni che saranno concordate con lo stesso.

8.7 Nel caso di vendita congiunta di azioni da parte di più soci, la prelazione dovrà considerarsi efficacemente esercitata solo se avrà ad oggetto tutte le azioni poste in vendita.

8.8 Nell'ipotesi di trasferimento di azioni per atto tra vivi eseguito senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, l'acquirente non ha diritto di essere iscritto nel libro soci, non è legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non può alienare le azioni con effetto verso la società.

8.9 L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

Non sono soggetti a quanto disposto dal presente articolo i trasferimenti a favore:

- di altri soci;
- del coniuge di un socio;
- di parenti in linea retta di un socio entro il terzo grado;
- di società controllanti, controllate, collegate o comunque appartenenti al medesimo gruppo di società socia.

#### **Art. 9. Recesso.**

9. Il diritto di recesso spetta nei casi inderogabilmente previsti dalla legge.

Il diritto di recesso non compete ai soci che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti:

- a) la proroga del termine;
- b) l'introduzione, la modifica o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

#### **Art. 10. Competenze dell'assemblea.**

10.1 L'assemblea ordinaria delibera sulle materie ad essa riservate dalla legge e dal presente statuto.

10.2 Sono di competenza dell'assemblea straordinaria:

- le modifiche dello statuto, salvo quanto eventualmente previsto dal presente statuto con riferimento alla competenza dell'organo amministrativo;
- la nomina, la sostituzione e la determinazione dei poteri dei liquidatori;
- le altre materie ad essa attribuite dalla legge e dal presente statuto.

10.3 L'eventuale attribuzione all'organo amministrativo di delibere che per legge spettano all'assemblea non fa venire meno la competenza principale dell'assemblea, che mantiene il potere di deliberare in materia.

10.4 In caso di conflitto tra le decisioni assunte dall'assemblea e quelle assunte dall'organo amministrativo prevalgono le prime.

#### **Art. 11. Convocazione dell'assemblea.**

11.1 L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro centottanta giorni, qualora ricorrano le condizioni previste dall'art. 2364, comma 2 c.c.

11.2 L'assemblea può essere convocata anche fuori dal Comune in cui è posta la sede sociale purché in uno stato membro dell'Unione Europea o in Svizzera.

11.3 L'assemblea viene convocata, a scelta dell'organo competente:

- mediante avviso comunicato ai soci con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento, da inviarsi almeno otto giorni prima di quello fissato per la riunione;
- mediante pubblicazione, quindici giorni prima dell'assemblea, sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana.

11.4 Anche in mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e la maggioranza dei componenti dell'organo di controllo.



**Art. 12. Assemblea ordinaria: determinazione dei quorum.**

12.1 L'assemblea ordinaria in prima convocazione è regolarmente costituita con l'intervento di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

12.2 L'assemblea ordinaria in seconda convocazione è regolarmente costituita qualunque sia la parte di capitale sociale rappresentata.

12.3 L'assemblea ordinaria, in prima e seconda convocazione, delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

Tuttavia non si intende approvata la delibera che rinuncia o che transige sull'azione di responsabilità nei confronti degli amministratori, se consta il voto contrario di almeno un quinto del capitale sociale.

**Art. 13. Assemblea straordinaria: determinazione dei quorum.**

13.1 L'assemblea straordinaria in prima convocazione è regolarmente costituita e delibera con il voto favorevole di più della metà del capitale sociale.

13.2 In seconda convocazione l'assemblea straordinaria è validamente costituita con l'intervento di tanti soci che rappresentino oltre un terzo del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di almeno i due terzi del capitale rappresentato in assemblea. In ogni caso delibera con il voto favorevole di più della metà del capitale sociale.

E' comunque richiesto il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più di un terzo del capitale sociale per le delibere inerenti:

- a. il cambiamento dell'oggetto sociale;
- b. la trasformazione;
- c. lo scioglimento anticipato;
- d. la proroga della durata;
- e. la revoca dello stato di liquidazione;
- f. il trasferimento della sede sociale all'estero;
- g. l'emissione di azioni privilegiate.

13.3 L'introduzione e la soppressione di clausole compromissorie devono essere approvate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno i due terzi, fermo il diritto di recesso dei soci assenti o dissenzienti.

**Art. 14. Legittimazione a partecipare alle assemblee.**

14.1 I soci devono esibire i propri titoli al fine di dimostrare la legittimazione a partecipare all'assemblea, salvo che sia stato effettuato il deposito di cui al secondo comma dell'art. 2370 c.c..

14.2 Gli amministratori in seguito all'esibizione o al deposito dei titoli o della relativa certificazione sono tenuti ad iscrivere nei libri sociali coloro che non risultino essere in essi iscritti.

14.3 Qualora non siano stati emessi i certificati azionari, la legittimazione a partecipare all'assemblea è data dall'iscrizione a libro soci.

14.4 Fermi i divieti di cui all'articolo 2372 c.c., i soci possono partecipare alle assemblee anche mediante delegati.

**Art. 15. Presidente e segretario dell'assemblea.**

15.1 L'assemblea è presieduta dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore unico o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti.

15.2 L'assemblea nomina un segretario anche non socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non soci. Non occorre l'assistenza del segretario nel caso in cui il verbale sia redatto da un notaio.

15.3 Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

**Art. 16. Intervento all'assemblea mediante mezzi di telecomunicazione.**

16. La partecipazione all'assemblea può avvenire mediante mezzi di telecomunicazione a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In particolare, è necessario che:

- sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

Verificandosi tali presupposti, l'assemblea si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante.

**Art. 17. Annullamento delle deliberazioni assembleari.**

17. L'azione di annullamento delle delibere può essere proposta dall'organo amministrativo, dall'organo di controllo o dai soci assenti, dissenzienti od astenuti, quando possiedono, anche congiuntamente, il cinque per cento del capitale sociale avente il diritto di voto con riferimento alla deliberazione impugnabile.

### **Art. 18. Competenza e poteri dell'organo amministrativo.**

18.1 L'organo amministrativo ha tutti i poteri per la gestione dell'impresa, ferma restando la necessità di specifica autorizzazione nei casi richiesti dalla legge o per la cessione di partecipazioni societarie o la costituzione di pegni o altri diritti reali sulle stesse.

18.2 Sono attribuite all'organo amministrativo le seguenti competenze:

- a) le delibere di fusione e di scissione nei casi di cui agli articoli 2505, 2505-bis, 2506-ter ultimo comma c.c.;
- b) l'istituzione e soppressione di sedi secondarie;
- c) l'indicazione di quali amministratori abbiano la rappresentanza della società;
- d) la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio;
- e) l'adeguamento dello statuto sociale a disposizioni normative;
- f) il trasferimento della sede sociale in altro comune del territorio nazionale;
- g) la riduzione del capitale qualora risulti perduto oltre un terzo del capitale sociale e la società abbia emesso azioni senza valore nominale.

### **Art. 19. Divieto di concorrenza.**

19. Gli amministratori non sono tenuti all'osservanza del divieto di concorrenza sancito dall'articolo 2390 c.c.

### **Art. 20. Composizione, nomina e sostituzione dell'organo amministrativo.**

20. La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da tre a cinque consiglieri.

20.1 Spetta all'assemblea ordinaria provvedere alla determinazione del numero dei componenti l'organo amministrativo e alla loro nomina.

20.2 Gli amministratori durano in carica per il periodo stabilito alla loro nomina e comunque non oltre tre esercizi e sono rieleggibili. Essi scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

20.3 La sostituzione dell'organo amministrativo è disciplinata dalla legge.

20.4 Qualora venga meno un solo amministratore cessa l'intero consiglio.

In tal caso, l'assemblea per la nomina del nuovo consiglio è convocata d'urgenza dal collegio sindacale, il quale può compiere nel frattempo gli atti di ordinaria amministrazione.

### **Art. 21. Presidente del consiglio di amministrazione e organi delegati.**

21.1 Il consiglio di amministrazione, nella prima adunanza successiva alla sua nomina, elegge tra i propri componenti il presidente, ove non vi abbia provveduto l'assemblea.

21.2 Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti di cui all'articolo 2381 c.c., parte delle proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti, determinandone i poteri e la relativa remunerazione.

21.3 Il consiglio può altresì disporre che venga costituito un comitato esecutivo del quale fanno parte di diritto, oltre ai consiglieri nominati a farne parte, anche il presidente, nonché tutti i consiglieri muniti di delega.

Per la convocazione, la costituzione ed il funzionamento del comitato esecutivo valgono le norme previste per il consiglio di amministrazione; le deliberazioni sono prese a maggioranza dei voti dei presenti e votanti.

21.4 Gli organi delegati riferiscono al consiglio di amministrazione e al collegio sindacale, almeno ogni sei mesi (delegabile in meno) sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione, nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni o caratteristiche, effettuate dalla società o da sue controllate.

21.5 L'organo amministrativo può nominare direttori generali determinandone i poteri.

### **Art. 22. Adunanze del consiglio di amministrazione.**

22.1 Il consiglio si raduna nel luogo indicato nell'avviso di convocazione, nella sede sociale o altrove, tutte le volte che ciò sia ritenuto necessario dal presidente, dal collegio sindacale o anche da uno solo dei consiglieri di amministrazione.

22.2 La convocazione è fatta dal presidente del consiglio di amministrazione o dagli amministratori delegati almeno tre giorni prima della riunione con lettera da spedire mediante fax, telegramma o posta elettronica.

22.3 Nei casi di urgenza la convocazione può essere fatta con lettera da spedire mediante fax, telegramma o posta elettronica, con preavviso di almeno un giorno.

22.4 Il consiglio è validamente costituito con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica e delibera:

- con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei consiglieri presenti, salvo quanto più avanti previsto;
- con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei suoi componenti, qualora si intenda costituire un patrimonio destinato ad uno specifico affare.

22.5 Il consiglio può riunirsi e validamente deliberare anche mediante mezzi di telecomunicazione, purchè sussistano le garanzie previste in materia di assemblea.

22.6 Il consiglio di amministrazione è validamente costituito, anche in assenza di formale convocazione, qualora siano presenti tutti i consiglieri in carica e tutti i sindaci effettivi.

22.7 Le riunioni del consiglio sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

22.8 Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

#### **Art. 23. Rappresentanza sociale.**

23.1 La rappresentanza della società spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione.

23.2 La rappresentanza della società spetta altresì ai consiglieri muniti di delega del consiglio.

Possono essere nominati institori e procuratori per determinati atti o categorie di atti.

23.3 La rappresentanza della società in liquidazione spetta al liquidatore o al presidente del collegio dei liquidatori e agli eventuali altri componenti il collegio di liquidazione con le modalità e i limiti stabiliti in sede di nomina.

#### **Art. 24. Remunerazione degli amministratori.**

24.1 Ai membri del consiglio di amministrazione spettano il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio ed un compenso determinato dall'assemblea all'atto della nomina.

Può inoltre essere riconosciuto agli amministratori un emolumento unico o periodico, fisso o variabile (anche proporzionalmente agli utili di esercizio) e può essere prevista anche una indennità di fine mandato.

24.2 La remunerazione degli amministratori investiti della carica di presidente, amministratore o consigliere delegato è stabilita dal consiglio di amministrazione, sentito il parere del collegio sindacale, nel rispetto dei limiti massimi determinati dall'assemblea.

24.3 L'assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

#### **Art. 25. Collegio sindacale.**

25.1 Il collegio sindacale è composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati dall'assemblea che designa altresì il presidente.

I requisiti, le funzioni, le responsabilità e la retribuzione del collegio sindacale sono regolati dalla legge.

25.2 Le riunioni del collegio sindacale potranno svolgersi anche mediante mezzi di telecomunicazione nel rispetto delle modalità previste in materia di assemblea.

#### **Art. 26. Organo di controllo.**

26.1 La revisione legale dei conti è esercitata dal collegio sindacale ovvero quando richiesto dalla legge o deciso con delibera della assemblea ordinaria e comunque secondo la normativa pro tempore vigente, da un revisore legale dei conti o una società di revisione legale iscritti nell'apposito registro.

26.2 I requisiti, le funzioni, il conferimento dell'incarico, la responsabilità e le attività del revisore legale dei conti o della società di revisione legale iscritti nell'apposito registro sono regolati dalla legge.

#### **Art. 27. Bilancio e utili.**

27.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

27.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo che l'assemblea non deliberi ulteriori accantonamenti a fondi di riserva straordinaria.

#### **Art. 28. Scioglimento e liquidazione.**

28.1 La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

28.2 In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di trenta giorni dal loro verificarsi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais et dépens*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000.-)

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. BASSANO LARENO FACCINI, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 avril 2016. Relation: DAC/2016/5691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097988/406.

(160067626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**LU GE IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 193.382.

---

En date du 4 avril 2016, M. Edwards Lyons III, gérant A de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Edwards Lyons III

37 rue Giesener

L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2016099777/13.

(160070254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**CLUB Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.022.

---

L'an deux mille seize, le cinq janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLUB Luxembourg", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 63, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1460 du 29 juillet 2009, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.022.,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain TIRCHER, demeurant professionnellement Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PEZZO, demeurant professionnellement Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain TIRCHER, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de la commune de Luxembourg à la commune de Winseler et fixation de l'adresse;

2. Modification de l'objet social de la société;

3. Changement de la date de réunion de l'assemblée générale annuelle.

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Winseler et de fixer l'adresse du siège à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet:

- La vente et/ou la distribution et/ou la production et/ou l'édition et/ou la location de:
  - livres, journaux et périodiques, agendas, calendriers, cours, fournitures d'école et de bureau, articles de papeterie, cartes de vœux, cartes routières et géographiques, DVD, Blu-Ray, disques compacts (tant musicales que littéraires, informatives et autres), cassettes (tant musicales que littéraires, informatives et autres), disques phonographiques, bandes sonores, oeuvres musicales, vidéodisques, (disques optiques), vidéocassettes et magnétoscopes, toutes sortes de supports média, matériel informatique et logiciels, ainsi que tous accessoires informatiques tels que des disquettes, rubans d'imprimantes etc., tabac, friandises, batteries, jouets, boissons rafraîchissantes, développement de négatifs photo, pellicules photographiques et diapositives, timbres-poste, échange de bons et/ou points, cartes de tram et téléphoniques, parapluies, produits cosmétiques, produits de la Loterie nationale, chèques-cadeaux, boîtes-cadeaux, e-books, livres numériques, matériel didactique, gadgets, matériel d'études électronique et tous autres objets qui cadrent avec cette activité.
  - L'exploitation de boutiques en ligne.
  - L'accomplissement de tous services logistiques.

Elle peut en outre accomplir toutes opérations financières, toutes opérations industrielles et commerciales, mobilières et immobilières qui contribuent directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, à la réalisation de l'objet social, ou qui en facilitent ou stimulent la réalisation. Elle peut prendre des intérêts dans, faire des apports dans, fusionner avec, souscrire des actions de sociétés ou d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et dont l'objet social est connexe au sien, ou qui est de nature à contribuer au développement d'une branche quelconque de son activité.

Cette énumération est uniquement explicative et non limitative et doit être interprétée au sens le plus large.

Elle peut se porter caution pour des tiers ou donner son aval, octroyer des avances ou des crédits, donner des garanties hypothécaires et autres.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide que l'assemblée générale annuelle se tiendra dorénavant le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année à dix (10.00) heures.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précède, l'assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** La société a la forme juridique d'une société anonyme. Elle est dénommée «CLUB Luxembourg», en abrégé «CLUB-LUX».

**Art. 2. Siège.** Le siège de la société est établi dans la commune de Winseler. Le conseil peut établir des agences et des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet:

- La vente et/ou la distribution et/ou la production et/ou l'édition et/ou la location de:

livres, journaux et périodiques, agendas, calendriers, cours, fournitures d'école et de bureau, articles de papeterie, cartes de vœux, cartes routières et géographiques, DVD, Blu-Ray, disques compacts (tant musicales que littéraires, informatives et autres), cassettes (tant musicales que littéraires, informatives et autres), disques phonographiques, bandes sonores, oeuvres musicales, vidéodisques, (disques optiques), vidéocassettes et magnétoscopes, toutes sortes de supports média, matériel informatique et logiciels, ainsi que tous accessoires informatiques tels que des disquettes, rubans d'imprimantes etc., tabac, friandises, batteries, jouets, boissons rafraîchissantes, développement de négatifs photo, pellicules photographiques et diapositives, timbres-poste, échange de bons et/ou points, cartes de tram et téléphoniques, parapluies, produits cosmétiques, produits de la Loterie nationale, chèques-cadeaux, boîtes-cadeaux, e-books, livres numériques, matériel didactique, gadgets, matériel d'études électronique et tous autres objets qui cadrent avec cette activité.

- L'exploitation de boutiques en ligne.
- L'accomplissement de tous services logistiques.

Elle peut en outre accomplir toutes opérations financières, toutes opérations industrielles et commerciales, mobilières et immobilières qui contribuent directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, à la réalisation de l'objet social, ou qui en facilitent ou stimulent la réalisation. Elle peut prendre des intérêts dans, faire des apports dans, fusionner avec,



souscrire des actions de sociétés ou d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et dont l'objet social est connexe au sien, ou qui est de nature à contribuer au développement d'une branche quelconque de son activité.

Cette énumération est uniquement explicative et non limitative et doit être interprétée au sens le plus large.

Elle peut se porter caution pour des tiers ou donner son aval, octroyer des avances ou des crédits, donner des garanties hypothécaires et autres.

**Art. 4. Durée.** La société existe pour une durée indéterminée.

## Chapitre II. Capital social - Apports

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

**Art. 6. Apports.** Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Les actions jouissent toutes des mêmes droits. Lors de chaque augmentation du capital social, les nouvelles actions souscrites en espèces auront les mêmes droits que ceux dont jouissent les actions anciennes et seront offertes par préférence aux actionnaires existants, au prorata du capital représenté par leurs actions, en observant les modalités prévues par ou conformément à la loi sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

L'assemblée générale ne pourra limiter ou supprimer ce droit de préférence qu'en observant les conditions en matière de quorum et de majorité prescrites par l'article précédent.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives. Dans la mesure où cela est autorisé par la loi, un actionnaire peut demander à ses frais la conversion de ses actions nominatives en actions au porteur.

La propriété des actions nominatives résulte uniquement de l'inscription dans le registre des actions. Des certificats constatant cette inscription seront délivrés aux titulaires d'actions nominatives sur demande expresse de ces derniers et pourront représenter plusieurs actions.

Toute cession d'actions nominatives ne sortira ses effets qu'après inscription au registre des actions de la déclaration de cession, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire, ou par leurs représentants, ou après l'accomplissement des formalités requises par la loi.

**Art. 8.** Si une action appartient en indivision à plusieurs propriétaires ou si une action a été mise en gage, les droits résultant de la qualité d'actionnaire afférents à cette action sont suspendus jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée par toutes les personnes concernées pour exercer ces droits résultant de la qualité d'actionnaire.

Si le droit de propriété sur une action est divisé en nu propriété et usufruit, les droits résultant de la qualité d'actionnaire sont exercés par l'usufruitier.

**Art. 9.** Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire ne pourront sous aucun prétexte exiger l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société ou l'inventaire de ceux-ci, ni en demander le partage ou l'adjudication publique, ni s'immiscer dans sa gestion.

Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent respecter les inventaires, les bilans sociaux et décisions de l'assemblée générale.

## Chapitre III. Administration et contrôle

**Art. 10. Composition du conseil d'administration - Durée du mandat.**

### 10.1 GÉNÉRALITÉS

Les administrateurs ne sont pas personnellement engagés par les obligations de la société. Ils sont responsables envers la société pour l'exercice de leur mandat et pour les fautes éventuelles de gestion.

### 10.2 NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non.

Lorsqu'il est toutefois constaté à une assemblée générale des actionnaires de la société que la société ne compte qu'un seul / unique actionnaire, le conseil d'administration peut ne compter qu'un seul membre jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire qui suit la constatation par toutes voies qu'il y a plus d'un actionnaire.

### 10.3 DURÉE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximum de six ans.

L'administrateur dont le mandat est venu à expiration reste en fonction aussi longtemps que, pour quelque raison que ce soit, l'assemblée générale ne pourvoit pas à la vacance.

Les administrateurs sont rééligibles.

Les administrateurs peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale. Chaque membre du conseil d'administration peut démissionner par notification écrite au conseil. Un administrateur est obligé de poursuivre son mandat après sa démission jusqu'à ce qu'on puisse raisonnablement pourvoir à son remplacement.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration avant l'expiration du terme d'un mandat, pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à ce que l'assemblée générale nomme un nouvel administrateur définitif. La nomination est annoncée dans l'ordre du jour de l'assemblée générale suivante. L'administrateur coopté et/ou nouvellement nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

#### 10.4 REPRÉSENTANT PERMANENT

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de nommer parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs un représentant permanent, personne physique, qui est chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au nom et pour le compte de la personne morale.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Si la société est elle-même nommée administrateur/gérant dans une société, la faculté de nommer un représentant permanent revient à l'organe d'administration.

#### 10.5 FRAIS/DÉPENSES DES ADMINISTRATEURS

Les dépenses et frais normaux et justifiés que les administrateurs peuvent faire valoir comme ayant été exposés dans le cadre de l'exercice de leur fonction, seront remboursés et imputés aux frais généraux.

Sans préjudice de l'indemnisation de leurs frais, une rémunération fixe ou variable peut être accordée aux administrateurs et/ou un administrateur-délégué, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

### **Art. 11. Réunions - Délibération et décision**

#### 11.1 PRÉSIDENT

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, il est remplacé par un autre administrateur, proposé par le président. Si le président n'a pas proposé d'administrateur, le président, en cas d'absence, est remplacé par l'administrateur présent le plus âgé.

Si, pour quelque raison que ce soit, le président n'achève pas son mandat, le conseil d'administration désignera un remplaçant parmi ses membres. Le président ainsi élu achève le cycle du mandat de celui qu'il remplace.

#### 11.2 RÉUNIONS

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, à la demande du président, d'un administrateur-délégué ou d'au moins deux administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration sont tenues à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation.

#### 11.3 CONVOCATION

Le conseil d'administration est convoqué par le président, un administrateur délégué ou deux administrateurs, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, à justifier dans la convocation et le procès-verbal.

La convocation n'est pas requise lorsque tous les administrateurs sont d'accord pour se réunir et renoncent expressément aux formalités de convocation

La convocation est faite valablement par lettre, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique.

La convocation mentionne le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Chaque administrateur qui assiste à une réunion du conseil ou qui s'y fait représenter est considéré comme régulièrement convoqué. Un administrateur peut également renoncer à invoquer le défaut ou l'irrégularité de la convocation et cela avant ou après la réunion du conseil d'administration où il n'est pas présent.

#### 11.4 PROCURATION

Chaque administrateur peut, au moyen d'une pièce pourvue de sa signature qu'il a notifiée par écrit au moyen de lettre, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique, donner procuration à un autre membre du conseil d'administration pour le représenter à une réunion du conseil d'administration et y voter en sa place.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues et peut, outre son propre vote, émettre autant de votes qu'il possède de procurations. La procuration ne vaut que pour une réunion déterminée du conseil d'administration, désignée dans la procuration.

#### 11.5 DÉLIBÉRATION ET DÉCISION

Sauf en cas de force majeure ou d'urgence, le conseil d'administration ne peut se réunir et décider valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle réunion peut être convoquée au plus tôt sept jours et au plus tard quatorze jours après la première réunion. Cette réunion délibérera et décidera valablement sur les points qui figuraient à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration précédente si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut se réunir par conférence téléphonique ou par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil ou du directoire dont les délibérations sont retransmises. Dans ce cas, la réunion est considérée comme ayant bien lieu au siège social.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés, et en cas d'abstention d'un ou de plusieurs administrateurs, à la simple majorité des autres administrateurs.

En cas d'égalité de voix, celle de celui qui préside la réunion est prépondérante. Les administrateurs absents peuvent également voter par écrit au moyen de lettre, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime écrit des administrateurs. Dans ce cas aussi, les administrateurs peuvent voter par écrit au moyen de lettre, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique.

Cette procédure ne peut toutefois pas être suivie lorsqu'il s'agit de l'approbation des comptes annuels ou de l'emploi du capital consenti.

#### 11.6 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Sauf dans les cas exceptionnels visés dans la loi, un administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration et le conseil d'administration et la société sont tenus de respecter les prescriptions de l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

#### 11.7 PROCÈS-VERBAL

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président de la réunion, le secrétaire et les membres qui le demandent. Les procurations sont annexées au procès-verbal de la réunion pour laquelle elles ont été données.

### **Art. 12. Pouvoir de gestion - Répartition des tâches au sein du conseil d'administration.**

#### 12.1 GÉNÉRALITÉS

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société et qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception des actes réservés à l'assemblée générale par la Loi.

#### 12.2 GESTION JOURNALIÈRE

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, la gestion d'un ou de plusieurs secteurs de ses activités ou l'exécution des décisions du conseil à une ou à plusieurs personnes, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

Si un administrateur est chargé de la gestion journalière, il portera le titre d'«administrateur-délégué». Si un non-administrateur est chargé de la gestion journalière, il portera le titre de «directeur général» ou tout autre titre par lequel il est désigné dans l'acte de nomination.

Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à la fonction d'un administrateur-délégué et/ou d'un directeur général ou retirer le mandat de celui-ci. Le conseil d'administration peut leur accorder une rémunération spéciale à charge des frais généraux.

Le conseil d'administration décide de la nomination, la révocation, la rémunération et les pouvoirs de l'administrateur-délégué ou du directeur général le cas échéant.

#### 12.3 COMITÉ DE DIRECTION

Conformément à l'article de la Loi, le conseil d'administration peut céder des pouvoirs d'administration à un comité de direction sans que cette cession ne puisse se rapporter à la politique générale de la société ou à tous les actes réservés au conseil d'administration en vertu d'autres dispositions de la Loi ou des présents statuts.

Lorsqu'un comité de direction est institué, le conseil d'administration est chargé de la surveillance de ce comité. Le comité de direction est composé de plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du comité de direction, celle-ci nomme parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs un représentant permanent qui est chargé de l'exécution de la mission au nom et pour le compte de la personne morale. Celle-ci ne peut révoquer son représentant sans nommer en même temps un successeur. Les conditions qui régissent la nomination des membres du comité de direction, leur démission, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mandat et le fonctionnement du comité de direction sont arrêtées par le conseil d'administration.

#### 12.4 MISSIONS SPÉCIALES

Le conseil d'administration, ainsi qu'un administrateur-délégué ou un directeur général, peuvent déléguer des pouvoirs spécifiques à une ou à plusieurs personnes de leur choix, et leur accorder des rémunérations de ce chef, qui seront imputées aux frais généraux.

Seuls des mandats spéciaux et limités pour des actes juridiques déterminés ou pour une série d'actes juridiques déterminés sont autorisés.

**Art. 13. Pouvoir de représentation du conseil d'administration.** La société est valablement engagée à l'égard de tiers, devant les juridictions et dans les actes, y compris dans ceux qui requièrent l'intervention d'un fonctionnaire public ou d'un notaire, soit par deux administrateurs agissant ensemble et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par un administrateur-délégué agissant seul. Si plusieurs administrateurs-délégués sont désignés, ils sont chacun séparément compétents pour représenter la société.

Les copies ou extraits à présenter dans une procédure ou ailleurs sont signés valablement par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

Dans le cadre de la gestion journalière, y compris la conclusion de baux commerciaux, la société est également valablement représentée par un directeur général. Si plusieurs directeurs généraux sont désignés, ils sont tous séparément compétents pour représenter la société dans le cadre de la gestion journalière.

La société est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

La société peut en outre être représentée à l'étranger par toute personne ayant expressément été désignée à cet effet par le conseil d'administration.

**Art. 14. Contrôle.** Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à indiquer dans les comptes annuels est confié à un ou à plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires.

Leur mandat est pour une durée qui ne peut dépasser six ans renouvelable et toujours révocable.

Le mandat du commissaire se termine immédiatement après l'assemblée annuelle de l'année de l'expiration de sa nomination.

Si pour une raison quelconque, le(s) commissaire(s) en question est (sont) dans l'impossibilité de poursuivre l'exercice de sa (leur) fonction, le conseil d'administration doit immédiatement convoquer l'assemblée générale.

#### Chapitre IV. Assemblée générale

**Art. 15. Généralités.** L'assemblée générale valablement composée représente tous les actionnaires. Les décisions de l'assemblée sont obligatoires pour tous, même pour les absents et pour ceux qui ont voté contre.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année à dix (10.00) heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour coïncide avec un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

S'il est opté pour la procédure de prise de décisions par écrit, telle qu'exposée à l'article 23 des présents statuts, la société doit recevoir les résolutions circulaires avec indication de l'ordre du jour et des propositions de décisions, signées et approuvées par tous les actionnaires, au plus tard au jour prévu dans les statuts pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont lieu au siège de la société ou à tout autre endroit mentionné dans la convocation ou communiqué d'une autre manière.

Une assemblée générale des actionnaires peut être convoquée chaque fois que cela est requis dans l'intérêt de la société.

**Art. 17. Convocation.** Les assemblées d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration ou par les commissaires et doivent être convoquées à la demande des actionnaires qui représentent un dixième du capital social. Les convocations à une assemblée générale mentionnent l'ordre du jour et sont faites conformément aux dispositions légales à l'article 70 de la Loi.

Les personnes qui doivent être convoquées à une assemblée générale en vertu de la Loi et qui participent à une assemblée ou qui s'y font représenter, sont considérées comme ayant été régulièrement convoquées.

Ces mêmes personnes peuvent également renoncer, avant ou après la réunion d'une assemblée générale à laquelle elles n'ont pas assisté, à invoquer l'absence de convocation ou une quelconque irrégularité de la convocation. Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 18. Représentation.** Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale des actionnaires par un mandataire, actionnaire ou non.

Les procurations, dûment signées, doivent être communiquées par écrit, que ce soit par lettre, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique et doivent être remises au bureau de la réunion. Le conseil d'administration peut exiger qu'elles soient réceptionnées à l'endroit indiqué par lui trois jours ouvrables avant l'assemblée générale.

Pour l'application du présent article, les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

**Art. 19. Liste de présence.** Avant de participer à l'assemblée, les actionnaires ou leurs mandataires sont obligés de signer la liste de présence en indiquant leur nom, prénom(s) et le domicile ou la raison sociale et le siège statutaire des actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 20. Composition du bureau.** Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence de celui-ci, par un administrateur-délégué ou par un membre de l'assemblée désigné par le Président.

Si le nombre de personnes présentes le permet, le président de l'assemblée désigne un secrétaire, actionnaire ou non. L'assemblée élit parmi ses membres un scrutateur sur proposition du président.

**Art. 21. Procès-verbal.** Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui en font la demande.

**Art. 22. Délibération - Droit de vote.** Aucune assemblée ne peut délibérer sur des points qui ne sont pas portés à l'ordre du jour, à moins que toutes les actions ne soient réunies à l'assemblée et qu'il soit décidé à l'unanimité des voix.

L'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées, sauf dans les cas où la Loi requiert un quorum de présence déterminé.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 23. Délibération écrite.** Les actionnaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions qui sont de la compétence de l'assemblée générale, à l'exception des décisions qui doivent être passées par acte authentique et des décisions à prendre dans le cadre de l'article 100 de la Loi.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre une ou plusieurs résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La résolution circulaire doit comprendre les indications suivantes: (i) identification de l'actionnaire, (ii) nombre de votes auxquels il a droit et (iii) pour chaque décision qui doit être prise par l'assemblée générale conformément à l'ordre du jour, la mention «approuvé», «rejetée» ou «abstention».

La lettre sur laquelle le vote est émis doit mentionner chaque point de l'ordre du jour et les mots écrits à la main «approuvé», «rejeté» ou «abstention», suivis de la signature. La circulaire doit être renvoyée, dans le délai indiqué après réception de la circulaire, signée correctement, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la circulaire.

Si dans le délai susmentionné, l'approbation de tous les actionnaires en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour et la procédure écrite n'a pas été reçue, les décisions sont censées ne pas avoir été prises.

#### Chapitre V. Exercice - Bilan - Compte de profits et pertes

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25.** A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration dresse l'inventaire et établit les comptes annuels. Les administrateurs dressent en outre un rapport dans lequel ils rendent compte de leur politique, tout cela conformément aux dispositions légales en vigueur en la matière.

**Art. 26.** Le solde positif du bilan, après déduction de toutes les charges sociales, affectations pour moins-values, amortissements et prévisions pour pertes, constitue le bénéfice net.

Le bénéfice net restant après déduction de tous les impôts dus par la société est distribué comme suit:

- Un montant à fixer par l'assemblée générale, mais au moins le minimum légal, est affecté à la réserve légale.
- L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.
- Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui détermine l'affectation du résultat.

**Art. 27.** Le conseil d'administration fixe le moment et le mode de distribution des dividendes. Le paiement doit avoir lieu dans le délai d'un an après l'assemblée générale qui a fixé le montant.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions légales.

#### Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 28.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et rémunérations et le mode de liquidation.

Le solde positif de la liquidation sera distribué parmi les actionnaires, au prorata de leurs actions respectives.. Les éventuelles pertes seront partagées suivant le même prorata entre les actionnaires, sans qu'un actionnaire ne puisse toutefois être obligé de verser plus que ce qu'il a apporté à la société. Si les actions n'ont pas toutes été libérées dans la même mesure, les liquidateurs rétablissent l'équilibre, soit par des appels complémentaires, soit en effectuant des paiements préalables.

**Art. 29.** La Loi ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TIRCHER, PEZZO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087100/375.

(160054837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Luxembourg Family Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.812.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf,

Ist erschienen:

Die BHF-BANK INTERNATIONAL, eine Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 10.008,

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, geschäftsansässig in Bad-Mondorf,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht mit Untervollmacht, ausgestellt am 22. und 24 März 2016 in Luxembourg,

nachdem die Vollmacht „ne varietur“ von dem Bevollmächtigten sowie dem Notar unterzeichnet worden ist, soll diese der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt werden.

Die erschienene Partei handelt als Alleinaktionärin der Luxembourg Family Office S.A. (die Gesellschaft), einer Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 151.812, gegründet am 23. Februar 2010 gemäss einer notariellen Urkunde und veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter der Nummer 836 vom 22. April 2010.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht abgeändert.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, vertritt das gesamte Gesellschaftskapital und hat den amtierenden Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft beschließt, den Jahresabschluss der Gesellschaft, für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2015 geendet hat, sowie die Zwischenbilanz datiert auf den 22. März 2016 zu genehmigen und nimmt zur Kenntnis, dass die Gesellschaft keine ausstehenden Verbindlichkeiten gegenüber Dritten mehr hat.

*Zweiter Beschluss*

Gemäß dem Luxemburger Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der Satzung der Gesellschaft, beschließt die Alleinaktionärin der Gesellschaft, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren. Die Alleingesellschafterin der Gesellschaft nimmt zur Kenntnis, dass die Gesellschaft liquidiert wird und dass die Liquidation mit Unterzeichnung der vorliegenden notariellen Urkunde abgeschlossen wird.

*Dritter Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft beschließt, den amtierenden Mitgliedern des Verwaltungsrates der Gesellschaft und den Geschäftsführern der Gesellschaft für ihr Mandat bis zum heutigen Tag Entlastung zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft beschließt, dass alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft mit Unterzeichnung der vorliegenden notariellen Urkunde auf sie übertragen werden.

*Fünfter Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft erklärt, dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft geendet hat, dass alle bekannten Verbindlichkeiten der Gesellschaft vollständig beglichen sowie dass alle Vermögenswerte der Gesellschaft auf die Alleinaktionärin der Gesellschaft übertragen wurden. Die Alleinaktionärin der Gesellschaft erklärt ferner, dass sie alle bekannten, jedoch nicht beglichenen, sowie alle noch nicht bekannten Verbindlichkeiten (einschließlich jedweder Verbindlichkeiten gegenüber der Steuerbehörde) begleicht. Die Liquidation der Gesellschaft wurde infolgedessen durchgeführt



und abgeschlossen. Die Alleingesellschafterin der Gesellschaft wird ferner alle Kosten für die vorliegende Urkunde gleichen und garantiert, die vollständige Erfüllung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

*Sechster Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft beschließt, die Löschung des Aktienregisters der Gesellschaft vorzunehmen.

*Siebter Beschluss*

Die Alleinaktionärin der Gesellschaft beschließt, dass die Geschäftsbücher sowie Gesellschaftsdokumente der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren, gerechnet ab heute, an der folgenden Adresse aufbewahrt werden:

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg.

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den nach gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat dieser mit dem unterzeichnenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2016. GAC/2016/2630. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099781/68.

(160070587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**Luxembourg Flight Association S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel,

R.C.S. Luxembourg B 79.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099784/10.

(160070624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**Luximmobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 36.028.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 avril 2016*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire prend fin à l'issue de la présente assemblée générale.

Sont réélus comme administrateurs pour un terme d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui sera tenue en 2017:

1. Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant à 9, am Armschlag, L-4398 Pontpierre; Président;
2. Monsieur Michel BIREL, Directeur Général adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;
3. Monsieur Gilbert ERNST, Directeur à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;
4. Madame Françoise THOMA, Directeur à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élu comme Commissaire aux comptes pour un terme d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2017:

Monsieur Norbert NICKELS, secrétaire du Comité de Direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016099789/26.

(160070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 112.272.

L'an deux mille seize, le onze mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jacques MAYON, gérant de société, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 44, rue des Ramparts, né à Bastogne, le 26 octobre 1955,

ici représenté par Monsieur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Stras-sen, 283, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 mars 2016,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société "M-EXPRESS S.à.r.l.", établie et ayant son siège à L-8832 Rombach, 22, rue des Tilleuls, constituée suivant acte du notaire Jean-Paul HENCKS alors de résidence à Luxembourg en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 503 du 9 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard LECUIT alors de Luxembourg en date du 29 juillet 2008, publié au dit Mémorial C, Numéro 2225 du 11 septembre 2008, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.272.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant décide de fixer la rémunération brute du gérant et en conséquence de modifier l'article 8 de la société, lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

La rémunération brute mensuelle pour l'exercice du mandat de gérant (qu'il en existe un ou plusieurs) est fixée à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

*Deuxième résolution*

Le comparant décide de retirer les modalités de souscription du capital social de l'article 3 de statuts, lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

Le comparant décide d'effectuer un ajout à l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société, lequel aurait dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le transport international de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Elle a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099795/63.

(160070358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Macsteel Global S.à r.l. BV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.250.045,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.741.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont pris connaissance de la nouvelle adresse professionnelle de ses gérants comme indiqué ci-dessous:

- Adriaan Jan Veltema, gérant de catégorie A:

333, Strawinskylaan

WTC/Tower B/Level 3

1077XX Amsterdam, Pays-Bas;

- Sheila Samson, gérante de catégorie A:

Atholl Towers, Etage 6

129 Patricia Road Sandton,

Afrique du Sud

- Eric Samson, gérant de catégorie A:

Atholl Towers, Etage 6

129 Patricia Road Sandton,

Afrique du Sud

- Louis Lourens van Niekerk, gérant de catégorie A:

AG Tower, Etage 25

Jumeirah Lake Towers Area

61030 Dubai, Emirats Arabes Unis

- Nonkululeko Merina Cheryl Nyembezi-Heita, gérante de catégorie A:

30 Jellicoe Avenue

Rosebank 2196

Afrique du Sud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016099796/34.

(160070705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.083.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.338.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont pris connaissance de la nouvelle adresse professionnelle de ses gérants comme indiqué ci-dessous:

- Sheila Samson, gérante de catégorie A:

Atholl Towers, Etage 6

129 Patricia Road

Sandton, Afrique du Sud

- Adriaan Jan Veltema, gérant de catégorie A:

333, Strawinskylaan

WTC/Tower B/Level 3

1077XX Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016099797/22.

(160070752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.510,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

—  
EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016099798/15.

(160070498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Majag Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.326.

—  
EXTRAIT

**1. Date de constitution.** La société a été constituée par transformation de la forme juridique en date du 18 avril 2016.

**2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est Majag Investment SCSp.

**4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**5. Objet social.**

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel, que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.

**7. Associé commandité.** ESTEL sp. z o.o., a limited liability company existing and governed by the Polish laws, with its registered office at 67, ul. Krancowa, PL-21100 Lubartow (Poland), registered with the Register of Entrepreneurs of the National Court Register under number KRS 0000605701.

**8. Gérants.** M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature individuelle de n'importe quel gérant.

En tous les cas, la société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016099801/39.

(160070979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**MAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 64, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 150.017.

L'an deux mil seize, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAJ S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-8010 Luxembourg, 196 route d'Arlon (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 en date du 18 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno DOGNE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. Changement de siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-8010 Luxembourg, 196 route d'Arlon» à l'adresse «L-8181 Kopstal, 64, rue de Mersch».

En version française, le premier alinéa de l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la ville de Kopstal.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille cinquante-trois euros et cinquante-huit euros (1.053,58 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bruno Dogne, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016099809/51.

(160070475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Mamola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.045.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099811/9.

(160069947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.109.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2016 que:

1. le mandat des organes sociaux est venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs:*

- Monsieur Paul DURAND, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains
- Madame Annie NEGRE, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains
- Monsieur Cyril NEGRE, ingénieur, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains

Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Guy NEGRE n'a pas été renouvelé.

*b) commissaire aux comptes:*

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Le mandat des organes nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

c) Monsieur Cyril NEGRE, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.



Luxembourg, le 28 avril 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016099816/24.

(160070920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**MEGA Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 182.395.

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- MEGA LIMITED, une société régie par les lois de la Nouvelle-Zélande, ayant son siège social à NZ-1010, 188 Quay Street, Lowndes Jordan, Barristers & Solicitors, Level 15, Pwc Tower, Auckland, Nouvelle Zélande, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 4136598 (ci-après «le comparant»),

ici représentée par Pierre MANGEOT, juriste, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 22 mars 2016,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "MEGA Europe", établie et ayant son siège à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.395, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire Gérard LECUIT alors de résidence à Luxembourg le 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1<sup>er</sup> février 2014, numéro 294. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis (la Société).

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant décide de transférer le siège social de Leudelange à Bettembourg à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.»

**Suit la version anglaise de cet article:**

« **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the city of Bettembourg.»

*Deuxième résolution*

Le comparant fixe l'adresse du siège social à L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant du comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MANGEOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099817/44.

(160070203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**Lumesse Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.418.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 25 Avril 2016 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Nicholas Humphries demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP - Londres (Royaume-Uni) en tant que gérante de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Révoquer Madame Lisa Stone de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Kai Romberg

Mr Nicholas Humphries

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016099760/20.

(160070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Lumesse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.409.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 25 Avril 2016 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Nicholas Humphries demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP - Londres (Royaume-Uni) en tant que gérante de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Révoquer Madame Lisa Stone de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Kai Romberg

Mr Nicholas Humphries

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016099761/20.

(160070158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Lanchester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné, avec effet au 15 avril 2016, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Lanchester S.A. Monsieur Robert HOVENIER, né le 28 mai 1965 à Seedorf (Allemagne), et résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Nathalie LETT.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

*Pour: Lanchester S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016099763/18.

(160070151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Lavipharm Group Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 33.244.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2016*

La société suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

La société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé Parfinindus), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469.

L'assemblée accepte la nomination à la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Athanase Lavidas, demeurant au 13-15, rue Syrou, GR-14562 Kifissia, né le 1<sup>er</sup> janvier 1948;
- Monsieur Telemaque Jean Lavidas, demeurant au 2 East 67<sup>th</sup> Street, USA NYC, né le 03 janvier 1981;
- Madame Vana Loukia Lavidas, demeurant au 13-15, rue Syrou, GR-14562 Kifissia, née le 29 avril 1956;
- Madame Elli-Maria Lavidas, demeurant au 57, rue Gounari, GR-14562 Kifissia, née le 1<sup>er</sup> juin 1979;
- Madame Aikaterini Stathi, demeurant au Tower 7, The Pearl, Doha, Qatar, née le 25 août 1979.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

A des fins de régularisation des données inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés, le mandat de commissaire aux comptes de la société MAS Luxembourg et le mandat d'administrateur de Evangelos POLITIS ont échu et n'ont pas été renouvelés.

Référence de publication: 2016099767/24.

(160071005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Linedata Services Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.843.

—  
*Extraits de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 avril 2016*

Reconduction du mandat des administrateurs à savoir de LINEDATA SERVICES S.A, ayant son siège au 19, rue d'Orléans, F-92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex (France) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 414 945 089, Monsieur Michael DE VERTEUIL, né le 15/05/1954 à Montréal (Canada), demeurant au 26, Allée Saint Andrew, F-78590 Noisy le Roi (France), Monsieur Anvaraly JIVA, né le 05/03/1952 à Antonibé (Madagascar), demeurant au 2, Avenue Rembrandt, F-78110 Le Vesinet, France, Monsieur Denis BLEY, né le 26 décembre 1965 à Saint-Maur-des-Fossés (France), demeurant au 6bis-8, rue de la Paix, F-94300 Vincennes (France) ainsi que celui du Commissaire aux comptes, Accountis S.à.r.l, ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LINEDATA SERVICES Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016099769/20.

(160070152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Grossfeld Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.134.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B est modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099622/15.

(160070209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**I.T.P. Lux, Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099695/9.

(160069923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**I.T.P. Lux, Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.637.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de façon extraordinaire en date du 23 décembre 2015*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Frédéric GHEYSENS, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, 58, rue de l'Eglise, Monsieur Jerry PROBST, demeurant à L-6479 Echternach, 31, rue Grégoire Schouppe, et de Monsieur Daniel GHEYSENS, demeurant 108, avenue Orban, B-1150 BRUXELLES.

Elle reconduit le mandat du commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée Fiduciaire GLACIS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration réunie le 23 décembre 2015*

Le Conseil d'Administration décide de renommer comme Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué Monsieur Frédéric GHEYSENS, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, 58, rue de l'Eglise, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016099696/21.

(160070888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Framalux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 225.000.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 144.530.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099604/18.

(160070136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**Fidentiis Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Siitnedif Tordesillas SICAV).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.897.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Siitnedif Tordesillas SICAV, a société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital variable, with registered office at 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 156.897, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 November 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 4 December 2010 under number 2662 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 September 2012 published in the Mémorial on 27 September 2012 under number 2406.

The Meeting was opened at 2 p.m. CET under the chair of Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Charlotte Bley, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That convening notices to this meeting have been published in the Mémorial number 532 of 24 February 2016 and number 735 of 11 March 2016, in "Le Quotidien" and the "Luxemburger Wort" on 24 February 2016 and 11 March 2016.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to change the legal name of the Company from "Siitnedif Tordesillas SICAV" to "Fidentiis Tordesillas SICAV"; and

2. Miscellaneous

IV. That it appears from the attendance list that out of 7,007,991.901 outstanding shares, 15,323.7547 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for February 15, 2016 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to change the name of the Company from "Siitnedif Tordesillas SICAV" to "Fidentiis Tordesillas SICAV" and consequently to amend Article one of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

**" Art. 1.**

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name "Fidentiis Tordesillas SICAV" (the Company).

1.2 Any reference to shareholders of the Company (Shareholders) in the articles of incorporation of the Company (the Articles) shall be a reference to one (1) Shareholder as long as the Company shall have one (1) Shareholder.”

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above named person, this deed is worded in English only with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

This deed having been read to the members of the bureau of the Meeting, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, said members, together with the undersigned notary, signed the present deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, C. BLEY et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099206/64.

(160069498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**Simair Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.912.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 avril 2016, que la société SHANGO SA, société anonyme de droit belge, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0536.872.531 et ayant son siège social au 480 avenue Louise B-1050 Ixelles, a cédé 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Shango Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 12.500,- inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205381 et ayant son siège social au 7 rue des trois cantons L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Simair Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2016099207/16.

(160069771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**SEB Life Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 173.681.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Colin BALL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Roger LAKER, né le 5 août 1946 à Londres, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 225, Richmond Road Twickenham, TW12NJ Middlesex, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Abigail ST JOHN KENNEDY
- Monsieur Peter NILSSON
- Monsieur Matthew COFFEY
- Monsieur Peter DAHLGREN
- Monsieur Peder NATEUS
- Monsieur Roger LAKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 avril 2016.  
SEB Life Luxembourg Branch  
Signature

Référence de publication: 2016099219/24.

(160069884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.134.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte des résolutions d'associé unique de la Société en date du 31 Décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

RIL II Hornbeams S.à r.l. (en liquidation)

Référence de publication: 2016099190/16.

(160069276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Rosny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2016*

Démission de Monsieur Eric HERREMANS et nomination de Monsieur Gilles PERRANG né le 13 avril 1967 à Metz, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux comptes à compter de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

*Pour la société*

ROSNY S.A., SPF

Référence de publication: 2016099194/13.

(160069901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

—  
In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of March,

before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared

EPF Acquisition Opera S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187255 and with a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on March 29<sup>th</sup>, 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of SPE III Lowry S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130240 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company), incorporated by a deed received by Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2007 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1969 dated September 13<sup>th</sup>, 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follow:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including but not limited to listed companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, public offer or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including but not limited to shares of limited companies, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and to give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary who knows and understands the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de mars,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

*A comparu*

EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187255 et ayant un capital social de EUR 12,500 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de SPE III Lowry S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.240 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juillet 2007 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1969 du 13 septembre 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler de l'Article 2 des Statuts, et plus particulièrement de modifier et de reformuler l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription, offre publique ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, y inclus sans se limiter à des parts ou actions de sociétés cotées, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société a La Société et peut également consentir des garanties et gager, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 avril 2016. 2LAC/2016/7308. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099233/121.

(160069502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**S.I.F.H.R Management, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 195.370.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance de la société en date du 18 avril 2016.*

*Résolution unique*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*Le Conseil de Gérance*

Référence de publication: 2016099201/12.

(160070085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Multipatent I Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 98.518.

—  
L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

## A comparu:

Multipatent S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 83.482,

ici représentée par Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, 22, Rue Marie-Adélaïde, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de Multipatent I Holding Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 98.518,

laquelle a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 253 du 3 mars 2004, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés,

ayant un capital social de quarante mille euros (EUR 40'000), représenté par quarante (40) actions de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Que la comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte du projet de fusion par absorption de la société Multipatent I Holding Luxembourg S.A. par la Société Absorbante Multipatent S.A., tel que ce projet de fusion établi en date du 20 novembre 2015, a été publié au Mémorial C numéro 105 du 14 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 267 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante de l'associée unique de la Société Absorbée.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de donner décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.650,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Arsène KRONSHAGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2016. Relation GAC/2016/3159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016099830/65.

(160070031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**N.C.C.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 83.330.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 14 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président du conseil d'administration,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099831/18.

(160070978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Nadi Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.577.324,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.518.

---

*Extrait des résolutions des associés de la Société datées du 26 avril 2016*

Les Associés de la Société ont décidé de démettre Thierry Borceux de ses fonctions de gérant de classe B à compter du 26 avril 2016.

En vertu d'un contrat de cession daté du 26 avril 2016, Trewern Services Limited, Richard Karran et Nadine Gilis ont cédé leurs parts sociales respectives de la Société à BRI S.à r.l., déjà détenteur de 811.456 parts sociales dans la Société avec effet au 26 avril 2016.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2016*

L'Associé Unique de la Société a pris connaissance et a accepté les démissions de Nadine Gilis et de Richard Karran de leurs fonctions de gérants de classe A à compter du 27 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nadi Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016099833/20.

(160071025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Nadi Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 920.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.516.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société datée du 26 avril 2016*

L'associé unique de la Société a décidé de démettre Thierry Borceux de ses fonctions de gérant de classe B de la Société à compter du 26 avril 2016.

L'associé unique de la Société a pris connaissance et a accepté la démission de Richard Karran de ses fonctions de gérant de classe A de la Société à compter du 27 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nadi Solutions S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016099834/16.

(160070382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.008.

---

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Prend acte des démissions de:

- Monsieur Bradley Neal Hunter, en tant que gérant de classe A, avec effet au 25 avril 2016;

-

- Madame Gwenaëlle Cousin, en tant que gérant de classe B, avec effet au 25 avril 2016.

De nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Kevin S. Wampler, né le 26 décembre 1962 à Michigan, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 500 Volvo Parkway, Chesapeake, VA 23320, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 26 avril 2016 et pour une durée indéterminée,

- Monsieur Andrej Grossmann, née le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la société avec effet au 26 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 26 avril 2016, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Jennifer Lynn Warner

Monsieur Kevin S. Wampler

*Gérants de classe B:*

Monsieur Tim Beyers

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016099980/31.

(160070215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.495.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097612/9.

(160068406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Play Finance 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 183.698.

---

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097788/9.

(160068083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 28 avril 2016*

En date du 28 avril 2016, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur de classe A et président
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, ayant dorénavant l'adresse professionnelle suivante: 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur de classe A
- Monsieur Laurent SCHUMMER, ayant dorénavant l'adresse professionnelle suivante: 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur de classe A
- Madame Marina VANDERVEKEN-VERHULST, ayant dorénavant l'adresse professionnelle suivante: 221, rue de Birmingham, 1070 Bruxelles, Belgique, administrateur de classe B
- Madame Saskia DEKNOCK, ayant dorénavant l'adresse professionnelle suivante: 221, rue de Birmingham, 1070 Bruxelles, Belgique, administrateur de classe B
- KMPG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Nestlé Finance International Ltd.

Signature

Référence de publication: 2016103486/27.

(160074797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---